



**Doc. 11749**

13 octobre 2008

## Mettre fin à l'interdiction de voyage pour les enfants de Tchernobyl

### Proposition de résolution

déposée par M. Pieter OMTZIGT et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Chaque année, les enfants touchés par la catastrophe de Tchernobyl – dont certains souffrent encore d'effets dévastateurs sur leur santé mentale et physique – visitent un certain nombre de pays dont l'Allemagne, l'Espagne, la Grande-Bretagne, l'Irlande, la Belgique et les Pays-Bas où des séjours temporaires leur sont proposés par des organisations privées ou des administrations publiques

Cependant, à la suite de la décision d'une fillette biélorussienne de rester aux Etats-Unis, les autorités de Minsk ont récemment imposé une interdiction totale de voyage à tous les enfants qui participaient à ces séjours. Après cet incident, les autorités du Bélarus ont décidé de suspendre complètement les programmes d'échanges pour les enfants biélorussiens à l'étranger.

L'Assemblée estime essentiel que ces programmes d'échanges soient gérés de la meilleure façon possible. De toute évidence, l'intérêt de l'enfant doit l'emporter et il convient de garantir le respect des droits fondamentaux des enfants, notamment le droit à la santé, tels que définis par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant signée à New York le 20 novembre 1989.

L'Assemblée considère également que ce serait en principe une sérieuse violation des droits de l'homme si un gouvernement refusait arbitrairement à ses citoyens le droit de se rendre à l'étranger.

L'Assemblée invite donc les autorités biélorussiennes à mettre fin à l'interdiction de voyage pour les enfants qui participent aux divers programmes d'assistance et de solidarité proposés par des ONG internationales, des collectivités locales et régionales et des organismes publics des différents Etats membres du Conseil de l'Europe et confie à sa commission compétente le soin de préparer un rapport sur ce sujet.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

OMTZIGT Pieter, Pays-Bas  
BRANDE Luc, Van den, Belgique, PPE/DC  
ÇAVUŞOĞLU Mevlüt, Turquie, GDE  
CHOPE Christopher, Royaume-Uni, GDE  
GARDETTO Jean-Charles, Monaco, PPE/DC  
GJUL Gunn Karin, Norvège  
GLESENER Marcel, Luxembourg  
GROSS Andreas, Suisse, SOC  
HAIBACH Holger, Allemagne  
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE  
JACOBSEN Bjørn, Norvège  
JOHANSSON Morgan, Suède  
JONKER Corien W.A., Pays-Bas, PPE/DC  
KESKIN Hakki, Allemagne  
MALINS Humfrey, Royaume-Uni  
POURBAIX-LUNDIN Marietta, de, Suède, PPE/DC  
POURGOURIDES Christos, Chypre, PPE/DC  
WOHLWEND Renate, Liechtenstein, PPE/DC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GDE: Groupe démocrate européen  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe socialiste